

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **21 (1929)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

21^{me} année

MAI 1929

N° 5

Le mouvement suisse des sociétés de consommation.

Par *Friedrich Heeb.*

Les « pionniers de Rochdale », ces 28 tisserands qui s'établirent dans la petite ville industrielle d'Ecosse après l'échec d'une grève qui porta la misère des ouvriers à son comble, afin de devenir leurs « propres commerçants, leurs propres fabricants et leurs propres capitalistes », sont considérés à juste raison comme les véritables créateurs du mouvement moderne des coopératives de consommation. Cependant, il serait faux de croire que ces pionniers ont été les premiers à déployer une activité dans le domaine coopératif en Angleterre. Il serait également erroné de croire que les coopératives suisses de consommation sont une pure imitation du principe de la Société des équitables pionniers de Rochdale et que l'idée de la coopération ne s'est implantée en Suisse que depuis Rochdale.

Au contraire, c'est un fait que des tentatives de fondation de coopératives de consommation ont eu lieu dans les différentes régions de la Suisse avant que les pionniers de Rochdale aient ouvert leur premier magasin à la Krötengasse, avant même que l'on connut chez nous quoi que ce soit de cette création qui fit époque. D'après son esprit et sa forme, la boulangerie par actions de *Schwanden* (canton de Glaris) peut être considérée comme la plus ancienne coopérative suisse de consommation. Elle fut fondée en 1839 dans le but de s'opposer à l'arbitraire des patrons boulangers qui empêchaient que le consommateur de pain reçût, « contre son bon argent », du pain bien cuit, de bonne qualité et d'un juste poids. La boulangerie collective de Schwanden * s'efforçait d'introduire « un prix du pain équitable ». En 1864, elle donna naissance à la Société de consommation de Schwanden, la première coopérative suisse selon le système de ristourne des pionniers de Rochdale. Cependant, la première société suisse de consommation

* Cf. Dr Henry Faucher, *Umriss einer genossenschaftlichen Ideengeschichte*, I^{re} et II^{me} partie. Librairie de l'U. S. C., Bâle.